Réaliser
Projets

Participer
Vie sociale

Voter
Elections

Sergy Infos

Journal d'informations municipales | n°86 | NOV 2025

SOMMAIRE

Edito du Maire - Etat Civil	02
Sécurité	03
Projets	04-05
Vie scolaire	06-07
Urbanisme	08
Développement durable	09
Événements	10-11
Mobilité	12
Vie sociale	13
Associations	14-15
À savoir	16-17
Personnel communal	18
Conseil municipal	19
Infos utiles	20

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

BUCHET Swann	né le 27/07/2025
TEIXEIRA COSTA Lyana	née le 03/08/2025
LEFEVRE Jade	née le 14/08/2025
FRANKE Jonas	né le 24/08/2025
GUERMIT Jihad	né le 25/08/2025
ACHEB Asma	née le 08/09/2025
ACHEB Jennah	née le 08/09/2025
QUIVIGER Charlotte	née le 13/09/2025
KALAFAT Aleyna	née le 13/09/2025
POUILLY Aria	née le 25/09/2025

MARIAGES :

CLOUPET Matthieu et PETROVIC Ivana	le 30/05/2025
JOSSE Valentin et SANTIAGO Laura	le 31/05/2025
POQUETTE Ben et JONES Madeleine	le 19/07/2025
AFROUNI TAHTAHI Mohamed et BEAN Anastasia	le 26/07/2025
VÉRON Vincent et SIMON Roxane	le 29/07/2025
WETTERWALD Stéphane et POISSON Emilie	le 01/08/2025
GIROD Olivier et FOUILLET Cécile	le 30/08/2025

DÉCÈS :

BAILLOD Marie-Suzanne	décédée le 12/07/2025
TARARE Lionel	décédé le 16/07/2025
BOCQUET Pierre	décédé le 23/07/2025

ÉDITO

Chères Sergiennes, Chers Sergiens,

À l'heure où l'automne pare notre village de ses plus belles couleurs, c'est avec plaisir que je vous retrouve pour ce nouveau numéro de Sergy Infos.

Ces derniers mois de l'année sont marqués par la concrétisation de plusieurs projets attendus : la création de deux appartements communaux destinés à loger nos agents et enseignants, la future rampe PMR qui rendra enfin notre mairie pleinement accessible à tous, ou encore le renouvellement complet et sécurisé du parc de jeux de la Calame.

La sécurité routière, c'est l'affaire de tous. La commune poursuit ses actions — contrôles, signalisation, marquages — pour garantir une circulation apaisée et protégée. Restons attentifs, courtois et respectueux : c'est ensemble que nous préservons la qualité de vie à Sergy. Un article revient sur ces mesures en détail.

L'école demeure, elle aussi, un pilier essentiel de notre vie locale. Malgré une légère baisse des effectifs, la municipalité reste pleinement mobilisée aux côtés des enseignants pour offrir à chaque enfant un cadre d'apprentissage serein, moderne et stimulant, favorisant l'épanouissement et la curiosité.
Je tiens à remercier l'équipe éducative pour son investissement, ainsi que les associations de parents d'élèves dont l'énergie et la créativité contribuent tant à la vitalité de Sergy.

Ce numéro met encore une fois à l'honneur celles et ceux qui font battre le cœur de Sergy : les bénévoles, les associations, les habitants passionnés qui s'engagent au quotidien. Qu'il s'agisse du Sou des Écoles, du Crêt des Arts, de nos jeunes sapeurs-pompiers ou encore de talents locaux comme Gilbert Fortune, chacun à sa manière participe à la richesse et à la convivialité de notre vie communale.
Ces portraits, ces initiatives, ces engagements sont autant de visages de notre village. Merci à eux pour leur enthousiasme, leur solidarité et leur attachement à Sergy.

Cet automne est également synonyme de transitions au sein des services communaux : départs, arrivées, nouvelles missions… Autant de visages qui, chacun à leur manière, font vivre le service public avec dévouement, professionnalisme et bienveillance.

Enfin, l'année à venir sera rythmée par plusieurs grands rendez-vous : les cérémonies, les animations associatives, mais aussi la préparation des élections municipales de mars 2026. Ce moment démocratique majeur permettra à chacune et chacun d'entre vous de choisir l'avenir de notre commune avec responsabilité et engagement.

Et c'est avec plaisir que je vous invite dès à présent à notre cérémonie des vœux, qui aura lieu le jeudi 22 janvier 2026 à 19h00, Salle de la Calame.

En attendant, je vous souhaite une belle fin d'année, empreinte de solidarité, de convivialité, de sérénité et de partage.

Catherine MOINE
Maire

CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE

La commune constate de nombreuses plaintes concernant la vitesse excessive et certaines formes d'incivilité sur les routes. Il est donc important de rappeler quelques règles essentielles pour garantir la sécurité de tous.

- **Qu'est-ce qu'une zone 30 ?**

Une zone 30 est une portion de voirie où la vitesse est limitée à **30 km/h.** Elle concerne les rues résidentielles, les abords d'écoles, les zones commerçantes ou les quartiers à forte fréquentation piétonne. Les objectifs de cette zone sont multiples, à savoir réduire les **risques d'accidents,** améliorer la **cohabitation** entre véhicules, piétons et cyclistes et diminuer les **nuisances sonores ainsi que la pollution.**

- **Qu'est-ce qu'une zone 20 ?**

La zone 20, aussi appelée **zone de rencontre**, impose une vitesse maximale de **20 km/h**. Elle est réservée aux espaces où les **piétons sont prioritaires** sur tous les autres usagers, y compris les véhicules. Les piétons peuvent donc **circuler librement sur la chaussée** et les véhicules doivent **adapter leur conduite et céder le passage**.

Hors des zones 30 et 20, la limitation de vitesse applicable est de **50km/h.**

ET LA PRIORITÉ À DROITE ?

La priorité à droite est l'une des règles fondamentales du **Code de la route (article R415-5)** et s'applique à l'entrée d'une rue ou d'une intersection en agglomération.

- Dans le village, **en l'absence de signalisation spécifique,** la priorité à droite **prime** : le conducteur doit céder le passage aux véhicules venant de sa droite.
- Vous avez **la priorité** dans les cas suivants :
  - Si les véhicules arrivant sur votre droite sont soumis à un **panneau Stop ou à un panneau Cédez-le-passage**.
  - Si la voie à votre droite est une **voie privée ou un parking**, et non une rue ouverte à la circulation générale.

Rappelez-vous que, même si vous avez priorité, vous devez rester vigilant et vous assurer que les autres conducteurs respectent la règle avant de vous engager.

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR PLUS DE SÉCURITÉ

- **Des marquages au sol** ont été réalisés dans plusieurs secteurs du village et d'autres seront progressivement ajoutés dans les mois à venir.
- La commune a demandé à la gendarmerie **d'accentuer les contrôles de vitesse**, notamment aux abords de l'école et dans les zones sensibles.

La commune s'engage pour une **circulation apaisée et sécurisée**, mais elle compte également sur la **vigilance et le civisme de chacun** pour faire de Sergy un village où l'on circule **en toute sécurité**, dans un cadre **respectueux de tous**.

PROJETS

UNE FUTURE RAMPE PMR POUR ACCÉDER À LA MAIRIE

La commune poursuit son engagement en faveur de l'accessibilité pour tous, avec un projet attendu de longue date : la création d'une rampe PMR permettant un accès facilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Le **Conseil municipal** a réaffirmé sa volonté de **mettre les bâtiments communaux aux normes d'accessibilité**, conformément à la réglementation en vigueur. Après plusieurs reports liés à des contraintes techniques et budgétaires, le projet, confié au **cabinet Archigraph,** entre enfin dans sa phase concrète.

Les **plans d'aménagement** ont été validés par la **commission Aménagement**, ouvrant la voie à la **consultation des entreprises**. À l'issue de cette procédure, c'est l'**entreprise Atrium** qui a été retenue pour réaliser les travaux.

Le chantier débutera **mi-novembre 2025**, pour une durée prévisionnelle de quelques semaines.

Une étape importante vers une **mairie plus accueillante et inclusive**, accessible à tous les usagers.

FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Depuis plusieurs mois, la commune est confrontée à une **augmentation des stationnements gênants** ainsi qu'à la **présence de véhicules laissés sur la voie publique** pendant de longues périodes, parfois plus de sept jours.

Afin d'assurer une meilleure gestion du stationnement et de préserver la qualité du cadre de vie, la municipalité a décidé de mettre en place un service de **fourrière automobile**.
Ce service, effectif depuis le 22 octobre dernier, repose sur une convention signée avec la société **Carrosserie du Fort**, située au **Technoparc de Collonges**.

La commune peut désormais faire procéder à l'enlèvement des véhicules en infraction au Code de la route ou au Code de l'environnement.
Les propriétaires concernés doivent ensuite **se rendre directement chez le fouriériste** pour récupérer leur véhicule et **s'acquitter des frais d'enlèvement et de gardiennage**. Ces frais varient selon le type de véhicule et la durée de garde.

Nous rappelons à tous les usagers l'importance de **respecter les règles de stationnement** et d**'éviter de laisser un véhicule immobilisé sur la voie publique pendant de longues périodes**, afin de garantir une utilisation optimale et partagée des espaces publics.

Horaires du service de restitution :
- Du lundi au jeudi : de 8h30 à 11h45 et de 14h30 à 17h30
- Le vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 14h30 à 16h30

Après paiement par le contrevenant et obtention d'une décision de mainlevée

Carrosserie du Fort, située 160, rue de l'Étournelle – Technoparc de Collonges ZA, 01550 Collonges

04 50 56 86 25

APPARTEMENTS COMMUNAUX, DÉBUT DU CHANTIER

En mai 2023, la municipalité a pris une décision majeure : transformer les anciens locaux de la garderie communale — inoccupés depuis l'ouverture du nouveau groupe scolaire — en **deux appartements de type T3**.
L'objectif : offrir à la commune des logements destinés à **accueillir les agents publics** et les **enseignants** exerçant à Sergy.

Face à une tension croissante sur le marché du logement dans le Pays de Gex, **les loyers élevés** pèsent particulièrement sur les agents publics, **freinant recrutement et fidélisation**.

Consciente de cette difficulté, la commune a déjà engagé un travail sur la **revalorisation salariale** de ses agents, mais a souhaité aller plus loin en créant une **offre de logements à loyers maîtrisés**.
Après le lancement des **travaux de démolition en juillet dernier**, le chantier avance à bon rythme : les **menuiseries sont en cours de pose** et la **couverture du toit est actuellement réalisée**.

Ces appartements permettront à nos agents et enseignants de se loger dans des conditions accessibles, renforçant ainsi **l'attractivité et la stabilité des équipes** au service des habitants.
Si cette première initiative s'avère concluante, la commune envisage de développer progressivement un **petit parc communal de logements.**
Un suivi régulier du projet sera publié sur le site internet de la mairie.

LE PARC DE JEUX DE LA CALAME FAIT PEAU NEUVE

Après près de vingt ans de bons et loyaux services, le parc de jeux de la Calame **va faire peau neuve**. Vieillissant et difficile à maintenir aux **normes de sécurité actuelles**, il sera prochainement **déplacé et entièrement renouvelé**.

Ce projet s'inscrit dans une **réflexion globale d'aménagement du secteur** situé à l'arrière de la salle de la Calame.

Le nouvel espace de jeux prendra place dans une zone plus visible, **à proximité des jardins familiaux**, afin de réduire les risques de dégradations et de renforcer la sécurité. Il offrira aux jeunes Sergiens des équipements neufs, colorés et adaptés aux usages actuels.

Cette relocalisation permettra également de libérer la partie arrière de la salle de la Calame, ouvrant la voie à de **futurs aménagements** tournés vers le sport, les loisirs ou les activités familiales.

Les travaux de déplacement et d'installation débuteront prochainement, avec pour objectif **une ouverture du nouvel espace au printemps prochain**.

UNE RENTRÉE ENSORCELANTE

La rentrée s'est déroulée sous les meilleurs auspices à l'école de Sergy. Cette année, l'établissement accueille **231 élèves, répartis en 9 classes,** de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

L'équipe enseignante au complet, soudée et dynamique, a accueilli les enfants avec **enthousiasme et bienveillance :**

- Petite, Moyenne et Grandes sections : Nelly Di Santo (PS/MS GS1), Céline Chatelan (PS/MS GS2), Lydie Jonville et Laurie Peyronnet (PS/MS GS3)
- Grande section – CP : Aline Leimbacher
- CP – CE1 : Erika Jomain
- CE1 – CE2 : Magali Wettstein (classe A), Emma Abbadie et Jessica Romero, actuellement remplacée par Stéphanie Reissier (classe B)
- CM1 – CM2 : Thibaut Verdon (classe A) et Mathilde Olivier (classe B)

Parmi les nouveautés de la rentrée, **de nouvelles cages de football,** tant attendues**, ont été installées par la commune** dans la cour de récréation. Mais attention ! Certains élèves semblent déjà les détourner pour s'essayer… au **quidditch**, le célèbre sport des sorciers que l'on retrouve dans la célèbre saga **Harry Potter.**

L'ambiance magique s'est prolongée à Halloween, lorsque les enseignants se sont transformés en **sorciers et sorcières**, pour le plus grand plaisir des enfants. Une rentrée placée sous le signe de la **créativité**, de la **bonne humeu**r et d'un **petit grain de magie** !

UNE NOUVELLE BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livres décorée par le périscolaire a récemment pris place **entre le portail des maternelles et celui des élémentaires**. Avec ses dorures délicates et son allure soignée, elle attire déjà les regards des petits comme des grands.

Le principe est simple : prenez un livre, déposez-en un autre, ou simplement laissez-vous tenter par une lecture de passage. **Chacun peut y contribuer**, en donnant une seconde vie aux ouvrages qu'il a aimés, et en découvrant à son tour de nouvelles histoires.

Nous invitons tous les habitants, enfants, parents et promeneurs, à faire vivre cette boîte à livres : **un petit geste pour la convivialité, le partage… et la magie de la lecture au cœur de Sergy** !

Merci à tous d'en prendre soin !

VIGILANCE FACE À LA BAISSE DES EFFECTIFS SCOLAIRES

La baisse de la natalité observée en France se répercute désormais dans les écoles du Pays de Gex. À Sergy, les effectifs scolaires enregistrent une légère diminution, suivie de près par la municipalité, qui reste attentive et proactive pour préserver la vitalité de son école et de la vie locale.

Depuis plusieurs années, la **France connaît une baisse historique de la natalité.** En **2023**, selon l'Insee, 678 000 bébés sont nés, soit le chiffre le plus bas depuis la **Seconde Guerre mondiale**. Cette tendance nationale a un impact direct sur les **effectifs scolaires,** aujourd'hui en recul dans de nombreuses communes.

À Sergy, cette évolution se fait également sentir. En 2020, l'école accueillait environ 250 élèves ; ils étaient 231 à la rentrée 2025. Une **baisse modérée mais significative** pour une commune de cette taille, où chaque classe compte.

Cependant, **la vigilance ne rime pas avec fatalisme** : les projets d'urbanisation en cours, notamment la **construction d'environ 140 logements** dans le quartier **Sous-le-Bourg**, offrent de **réelles perspectives de stabilisation** de la démographie scolaire.

La **municipalité** suit cette évolution en lien étroit avec la **direction de l'école et les services de l'Éducation nationale**, tout en poursuivant son **soutien actif à la vie scolaire** : travaux réguliers, accompagnement éducatif, et appui aux **associations locales**.
Car chacun le sait : **une commune vivante**, **c'est d'abord une école pleine d'enfants !**

↘ 2 **Effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)**

UNE TENDANCE NATIONALE

Le **graphique national du Ministère de l'Éducation nationale** illustre cette évolution : à la **rentrée 2024**, le premier degré comptait **66 900 élèves de moins que l'année précédente**. **La diminution devrait se poursuivre jusqu'en 2028**, avec une prévision de 5 993 100 élèves, soit 346 800 élèves de moins qu'en 2023.

Lecture : L'échelle de gauche indique les effectifs du préélémentaire (courbe bleue) et celle de droite ceux de l'élémentaire (courbe orange). Une graduation équivaut à environ 30 000 élèves.
Champ : France, secteurs public et privé sous contrat, hors ULIS.
Source : Ministère de l'Éducation nationale – DEPP, Note d'Information n° 25.12. 2024.

URBANISME

TRAVAUX SUR VOTRE PROPRIÉTÉ : QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

Avant d'entreprendre des travaux (construction, extension, ravalement, clôture, abri de jardin, etc.), vérifiez si une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

Le schéma ci-dessous vous aide à identifier les **démarches à suivre** selon la nature de votre projet. Celui-ci n'étant qu'à titre indicatif, nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022, la Commune de Sergy vous offre la possibilité de déposer vos **demandes d'autorisation d'urbanisme directement en ligne**. Grâce à la plateforme **SVE** (Saisie par Voie Électronique), accessible depuis le site internet de la mairie, vous pouvez soumettre votre dossier en quelques clics, sans avoir à vous déplacer.

Nous vous invitons également à solliciter un rendez-vous auprès du service urbanisme de la mairie qui organise chaque jeudi matin des permanences de 9h à 12h. **Prise de rendez-vous** au 04.50.42.11.98 ou à mairie@sergy.fr

TOIT
- Tuiles (réfection de toiture) : DP
- Auvent, préau :

< 5 m² : aucune formalité
< 20 m² : DP
> 20 m² : PC

- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

< 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
< 20 m² : DP

VERANDA, TERRASSE COUVERTE
- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 40m² : PC

PORTAIL ET CLÔTURE
DP

TERRASSE NON COUVERTE
- Sans surélévation : aucune formalité*
- Surélevée ≤ 5m² : aucune formalité
- Surélevée ≤ 40m² : DP
- Surélevée > 40m² : PC

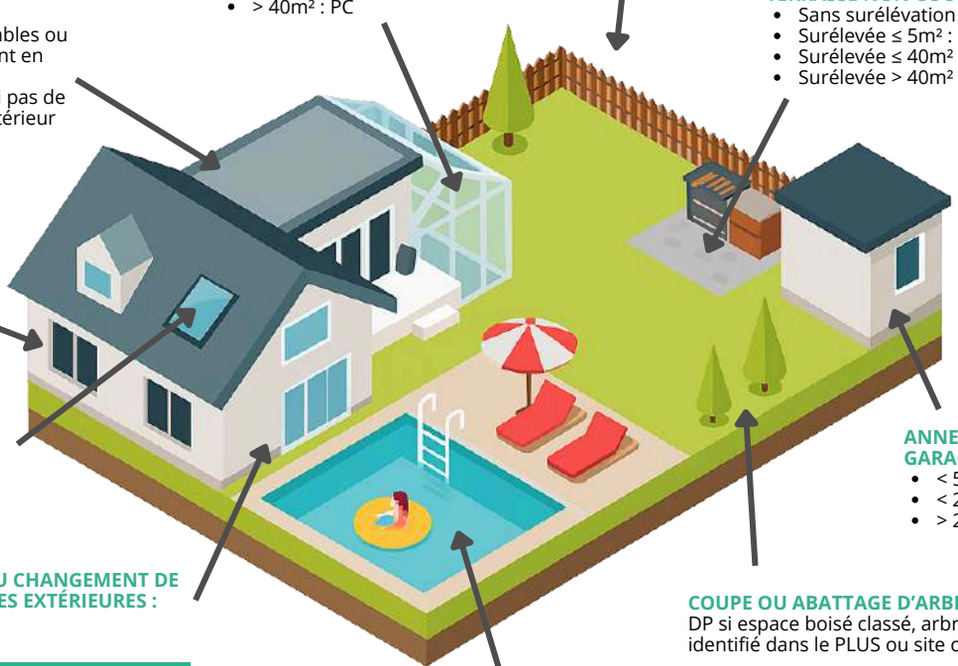

FAÇADE, RAVALEMENT :
DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FENÊTRE OU CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :
DP

ANNEXES (ABRI DE JARDIN, GARAGE...)
- < 5m² : aucune formalité
- < 20m² : DP
- > 20m² : PC

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE
DP si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLUS ou site classé / inscrit

LÉGENDE :
- *DP : déclaration préalable*
- *PC : permis de construire*
- ** sauf périmètre de monument historique*

PISCINE
- Bassin ≤ 10m² : aucune formalité*
- Bassin ≤ 100m² : DP
- Bassin > 100m² : PC

Couverte > 1,80m : PC

LE PLUIH EN COURS DE RÉVISION

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat** (PLUiH) du Pays de Gex est **en cours de révision**. Dans ce cadre, une **plateforme participative** a été mise en place afin de permettre à chaque habitant **de contribuer et de partager** sa vision du territoire.

Depuis le 31 juillet 2025, un **questionnaire en ligne** est accessible à toutes et à tous. Il vise à recueillir **l'avis des Gessiens sur l'avenir du Pays de Gex** : logements, mobilités, développement économique, cadre de vie, environnement...

QUESTIONNAIRE

Scannez le QR Code pour participer à la concertation de la révision générale du PLUiH

DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune poursuit sa **transition énergétique**. Après la modernisation du réseau et la mise en place de l'extinction nocturne, un nouveau dispositif innovant permet désormais à chaque habitant d'allumer l'éclairage public à la demande.

Depuis 2020, la commission Développement durable de la commune œuvre pour **une gestion plus efficace et responsable de l'éclairage public**. Après la mise aux normes des coffrets électriques en 2024 et l'installation d'horloges astronomiques, la modernisation de notre réseau se poursuit.

J'ALLUME MA RUE

Découvrez le dispositif sur le site internet de la mairie ou sur jallume.fr, et accédez à l'application grâce au QR code ci-contre.

Début juillet 2025, l'extinction nocturne a été instaurée de 23h00 à 5h00 afin de réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, tout en garantissant la sécurité pendant les heures d'activité.

Depuis le 4 novembre, un nouveau dispositif vient compléter cette démarche : « **J'allume ma rue** ». Chaque habitant peut désormais **activer l'éclairage de sa rue** depuis son smartphone ou son ordinateur, pour **une durée de 15 minutes**. Grâce à la géolocalisation, les rues traversées s'éclairent automatiquement.
Une solution simple, moderne et responsable : la lumière **quand vous en avez vraiment besoin**, ni plus, ni moins.

POINTS VERTS

La commune a installé des **palissades en bois naturel français** autour des trois «points verts» afin d'améliorer leur **intégration paysagère et la propreté des lieux**.

Réalisées par une entreprise jurassienne, celles-ci permettent de **masquer les conteneurs** tout en maintenant leur accessibilité et en **évitant la dispersion des déchets**. Si la gestion des déchets relève de la responsabilité de Pays de Gex Agglo, qui doit poursuivre l'amélioration de ses services, la commune agit à son niveau pour limiter les dépôts sauvages et préserver le cadre de vie. Nous rappelons que chacun reste responsable de l'usage de ces espaces, afin qu'ils demeurent propres et agréables pour tous.

COUPE AFFOUAGÈRE

Suite au premier article paru en novembre 2024, la commune lance **une coupe sur la parcelle n°15** de la forêt communale, en partenariat avec l'ONF. Les habitants déjà inscrits seront **prioritaires** et **informés** dès que la date de réalisation sera connue.

Cette pratique traditionnelle permet de bénéficier de **bois de chauffage** tout en assurant une gestion durable et la préservation de la biodiversité.
En effet, l'opération contribue à l'**entretien du massif**, à la **prévention des risques** et à la **régénération naturelle**. La municipalité remercie tous les affouagistes pour leur engagement en faveur du patrimoine forestier communal.

ÉVÉNEMENTS

Le repas des ainés

FestiFire 13-14 juin 2025

Fête de la Musique 21 juin 2025

La Kermesse 28 juin 2025

Cérémonie du 14 juillet 2025

HIVER 2025–2026 : PRÊTS À AFFRONTER LES FLOCONS

Chaque année, l'hiver s'installe avec son lot d'incertitudes : neige abondante ou saison douce ? Quoi qu'il en soit, la commune de Sergy se prépare dès l'automne pour garantir la sécurité et la mobilité de tous ses habitants.

Dès le mois d'octobre, les **services techniques** anticipent les besoins logistiques liés à la saison hivernale. Le **stock de sel est reconstitué**, les **véhicules sont révisés** et un **système d'astreinte** est activé entre la **mi-novembre et la mi-mars**. Deux agents sont ainsi mobilisables de jour comme de nuit pour intervenir en cas d'intempéries. Cette organisation bien rodée permet d'agir **rapidement**, souvent dès les premières heures du matin, afin de dégager les voies communales et d'assurer la circulation en toute sécurité.

La **répartition des compétences** est clairement définie : **les rues secondaires, les chemins et les accès publics relèvent de la commune**, tandis que les **routes départementales** — comme l'avenue du Jura, la route de Thoiry, la route du Crêt de la Neige ou la route de Baizenas — sont entretenues par le **Département de l'Ain**, sans coordination directe avec les services municipaux.

Le bon déroulement de la saison hivernale dépend également du **civisme de chacun**. Les automobilistes sont invités à **stationner uniquement sur les parkings autorisés** afin de ne pas gêner le passage des engins de déneigement. Chaque hiver, certaines interventions doivent être **retardées** à cause de véhicules mal garés ; un **simple geste de bon sens** permet pourtant d'assurer la fluidité du service pour tous.

Enfin, la commune peut, sous certaines conditions, **prendre en charge le déneigement des voies privées**. Cela nécessite l'**accord unanime des propriétaires riverains,** ainsi que le **versement d'un forfait annuel de 50 euros par habitation**.

Qu'il neige ou non, nous saluons d'ores et déjà l'**engagement de nos agents**, souvent à pied d'œuvre avant l'aube, pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité.
Alors, hiver blanc ou pas ? Réponse au printemps. En attendant, **restons vigilants, solidaires… et bien chaussés** !

LA LOI MONTAGNE APPLIQUÉE

La commune rappelle également l'application de la **Loi Montagne II**, en vigueur du **1er novembre au 31 mars**. Durant cette période, tous les véhicules circulant à Sergy doivent être équipés de **pneus hiver** ou **4 saisons homologués 3PMSF** (le marquage M+S seul n'est plus suffisant) ou bien de dispositifs antidérapants tels que **chaînes ou chaussettes à neige**. Cette mesure vise à **renforcer la sécurité** et à **éviter les blocages** en cas de chute de neige.

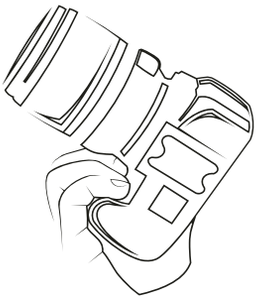

GILBERT FORTUNE, TÉMOIN DISCRET DE LA VIE SAUVAGE

« Quel plaisir, la rencontre d'un si bel animal sauvage ! Celui-ci m'a fait l'honneur de s'arrêter un instant à une dizaine de mètres. Un moment inoubliable, rempli d'émotion. » C'est avec ces mots simples que Gilbert Fortune décrit la scène qui lui a permis de réaliser la superbe photo du renard en couverture de ce numéro.

Originaire de Feillens, près de Mâcon, **sergien depuis 1989**, cet amoureux de la nature s'est découvert une passion pour la **photographie animalière en 2011**, en observant les oiseaux de son jardin.
Depuis sa retraite en 2020, il parcourt chaque matin les **forêts du Jura et du canton de Genève** avec plus de **dix kilos de matériel** pour photographier hiboux, chamois, cerfs, martin-pêcheurs et aussi **l'animal qui le fascine, le renard**. *« Je me sens comme un témoin invisible de la vie sauvage. La photographie est pour moi un moyen de révéler la beauté du monde qui nous entoure. »*

De fil en aiguille, son regard s'est affûté. Il a appris à **connaître le terrain**, à **comprendre les comportements de la faune sauvage** et à s'équiper pour pratiquer dans les meilleures conditions.
Discret et patient, Gilbert se fond dans la nature, camouflé sous un filet, observant sans jamais déranger. Engagé localement, il est membre des **Amis de la Réserve Naturelle du Jura**, où il partage ses clichés et sensibilise à la beauté du vivant.
Son travail sera exposé au **marché de Noël de Sergy,** le **dimanche 14 décembre 2025** à la salle de la **Calame**.

A DÉCOUVRIR

Envie d'en voir plus ? Retrouvez les plus belles photos de Gilbert Fortune sur son site

LES AMAZONES DU LÉMAN : SPORT, COURAGE ET SOLIDARITÉ

Deux femmes du Pays de Gex, **Elisa Masson et Kim-May Clerc**, forment l'équipe des **Amazones du Léman**. En **novembre 2026**, elles participeront au **Raid Amazones,** une aventure **100 % féminine** mêlant **trail, VTT, canoë et tir à l'arc**, dans un pays encore tenu secret.

Créé par **Alexandre Debanne**, ce raid international rassemble chaque année près de **300 femmes** venues du monde entier. Alliant **défi sportif, solidarité et rencontre culturelle**, il offre une expérience unique de dépassement de soi et d'entraide.

- **Elisa,** 38 ans, **habitante de Sergy depuis 2015,** est en **rémission d'un cancer du sein.** Elle souhaite transmettre un **message d'espoir et de courage.**
- **Kim**, 37 ans, est une **aventurière passionnée et bienveillante**.

Leur participation soutient **l'association "Marius, 1 cœur pour 2"**, dédiée aux familles endeuillées et à la **sensibilisation au don d'organes et de sang**.

LES SOUTENIR

En faisant un don, partageant leur aventure ou devenant sponsor

SOU DES ÉCOLES : PLUS DE 50 ANS D'ÉNERGIE ET DE SOLIDARITÉ

Présent depuis 1973, le Sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui œuvre, tout au long de l'année, pour financer les projets pédagogiques de l'école et animer la vie du village.

Qui dit **rentrée**, dit forcément **Sou des écoles** !

Depuis plus de **cinquante ans**, cette association dynamique fait battre le cœur de la vie scolaire de Sergy. Composée de **parents bénévoles**, elle organise chaque année de nombreuses **manifestations conviviales** : **pressage du jus de pomme**, **location de skis en hiver, concours de soupe, kermesse de fin d'année**, et bien d'autres moments de partage qui rassemblent petits et grands.

Toutes ces actions ont un but commun : **soutenir les projets pédagogiques** portés par les enseignants, en finançant sorties, spectacles, matériel éducatif ou interventions culturelles.

Mais le Sou, c'est aussi un acteur à part entière de la **vie du village** : ses événements sont ouverts à tous et contribuent à créer du lien entre les habitants.

LE FINANCEMENT DU SOU

L'association vit grâce aux **cotisations des parents** et surtout aux **bénéfices** générés par ses animations. Chaque participation, chaque achat, chaque don contribue directement à offrir **plus de découvertes et d'expériences** aux enfants de Sergy.

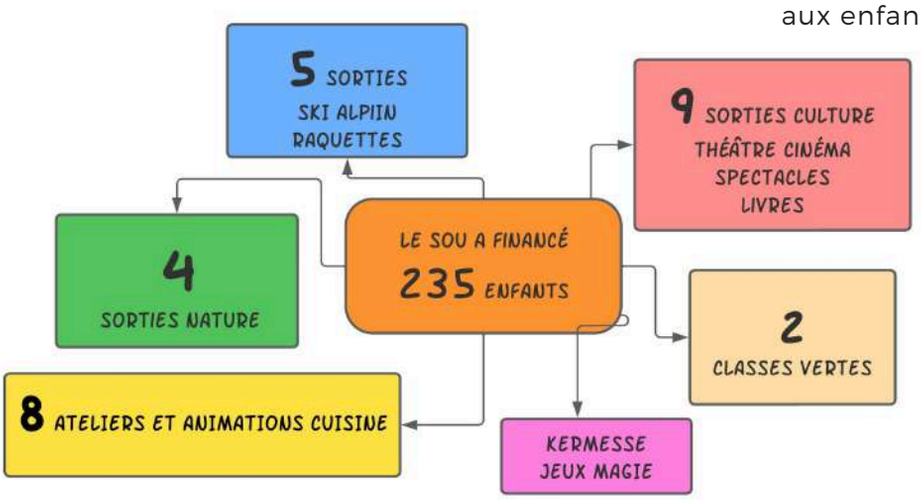

COMMENT LES AIDER ?

- *En proposant votre aide* sou.sergy@gmail.com
- *En nous soutenant financièrement via le QR code ci-contre*

LE CRÊT DES ARTS, LES CRÉATEURS DE SERGY

L'association **Le Crêt des Arts** se retrouve chaque **jeudi soir** pour partager un **moment convivial et créatif** dans son atelier mis à disposition par la mairie de Sergy, que nous remercions pour **son soutien fidèle**.
Chaque année, l'équipe organise **une exposition d'artisans et de créateurs du Pays de Gex, les 28, 29 et 30 novembre 2025 à la salle de la Calame**, avec un **vernissage festif le vendredi 28 à 18h30**.

Venez **admirer les œuvres**, participer aux **ateliers enfants**, **dénicher vos cadeaux de Noël** et savourer les **gaufres traditionnelles**.

Nous aurons aussi le plaisir d'accueillir la troupe "**Tous en scène**", très appréciée des habitants, le samedi **21 mars 2026.**

Enfin, un **atelier couture mensuel** permet aux enfants de réaliser leurs **propres créations**, une **source de fierté partagée** entre petits et grands.

Toute l'équipe du Crêt des Arts vous remercie et vous donne rendez-vous prochainement !

DEUX SERGIENS AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT

En 2022, deux jeunes Sergiens, **Noah Reynaud** (17 ans) et **Mathilde Renard** (16 ans), ont choisi de suivre une voie exigeante, généreuse et profondément humaine : celle des **Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)**.
Un choix de cœur, un choix de valeurs. Celui de s'engager pour les autres, d'apprendre à protéger, à secourir, à servir.

Après avoir brillamment réussi leurs tests de recrutement, ils ont intégré, en septembre de la même année, la formation **JSP 1** au sein de la section de Thoiry.
Cela marque alors le début d'une belle aventure faite de rigueur et de découvertes : discipline, esprit d'équipe, premiers gestes techniques, sans oublier la préparation physique indispensable à ce métier de courage et de solidarité.

En 2023, leur apprentissage s'intensifie : les gestes se précisent, les responsabilités grandissent, et l'esprit d'équipe devient une véritable force. Noah et Mathilde apprennent à se faire confiance, à compter sur leurs camarades et à mesurer combien la rigueur et la solidarité peuvent sauver des vies.
En 2024, ils atteignent le niveau JSP 3, une étape décisive. Formés à l'utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI) et au secourisme avancé, ils gagnent en autonomie et en sang-froid, prêts à agir avec humanité dans les situations d'urgence.

La dernière année viendra couronner leur parcours avec le **Brevet national des Jeunes Sapeurs-Pompiers**, symbole de quatre années d'efforts, d'engagement et de dépassement de soi. Ce diplôme ouvrira à Noah et Mathilde la voie d'un futur engagement comme sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels.

Sergy est fière de leur engagement, de leur travail et de leur persévérance.
Noah et Mathilde incarnent parfaitement l'esprit des Jeunes Sapeurs-Pompiers : **servir, apprendre, se dépasser**.
Leur parcours inspire et témoigne de la belle relève citoyenne qui se prépare.

À SAVOIR

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : À VOS VOTES !

Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026. À cette occasion, les habitants de Sergy seront appelés à élire leurs 19 conseillers municipaux, ainsi qu'un délégué communautaire titulaire et son suppléant, qui représenteront la commune au sein de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Depuis la **réforme électorale de mai 2025**, toutes les communes, quelle que soit leur taille, appliquent désormais un **scrutin de liste paritaire à deux tours**. Chaque liste doit alterner strictement **hommes et femmes**, et le **panachage n'est plus autorisé** : tout bulletin modifié sera considéré comme nul.
Une liste obtenant plus de **50 % des suffrages exprimés** dès le premier tour recevra la moitié des sièges à pourvoir, les autres étant répartis proportionnellement entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix. Si aucune liste n'atteint la majorité absolue, un second tour aura lieu, réservé aux listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages.

À Sergy, **19 conseillers municipaux** seront élus. Chaque liste pourra comporter jusqu'à 21 noms pour permettre le remplacement d'élus en cours de mandat.
Les **conseillers communautaires** sont élus sur les mêmes listes que les conseillers municipaux. Leur nom figure dans une section spécifique du bulletin de vote.

ÉLECTEURS ET CANDIDATS : QUI PEUT PARTICIPER ?

Les **citoyens français** inscrits sur les listes électorales peuvent voter et se présenter aux élections municipales. Les **ressortissants de l'Union européenne** résidant en France peuvent également **voter et être candidats** au poste de conseiller municipal, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires. Ils ne peuvent toutefois pas exercer les fonctions de **maire ou adjoint au maire**, ni être élus comme **délégué communautaire**.

CALENDRIER ÉLECTORAL

- **6 février 2026** : date limite d'inscription sur les listes
- **26 février 2026** : date limite de dépôt des candidatures
- **2 mars 2026** : ouverture de la campagne officielle
- **15 mars 2026** : premier tour
- **22 mars 2026** : second tour (si nécessaire)

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription peut se faire en **mairie** ou sur le site **servicepublic.fr** avec une **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile de moins de trois mois** (facture de consommation).
L'électeur doit préciser le nom de la commune de sa précédente inscription électorale.
Les **ressortissants européens** doivent déclarés sur l'honneur qu'ils ne sont pas déchus de leur droit de vote dans leur Etat.

Vous n'êtes pas présent pour voter ? Pensez à la procuration ! Chaque électeur ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.
La démarche s'effectue :

- en ligne via le téléservice **Maprocuration**, avec vérification d'identité en gendarmerie ou au tribunal,
- sur place, directement à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire,
- ou entièrement en ligne pour les titulaires d'une identité numérique certifiée France Identité.

Il est recommandé de **la faire le plus tôt possible** pour garantir sa prise en compte.

Voter, c'est faire entendre sa voix et choisir celles et ceux qui décideront des projets et priorités de Sergy pour les six prochaines années.
Alors, en mars prochain, tous aux urnes pour l'avenir de la commune !

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement de la population est une opération menée par l'INSEE qui permet de compter toutes les personnes vivant en France et de mesurer les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des habitants (âge, profession, logement, déplacements, etc.).
Pour notre commune, un recensement exhaustif a lieu **tous les 5 ans**.
Un agent recenseur, recruté par la mairie, passera dans chaque logement pendant environ un mois, plus précisément du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026**.

Vous êtes concernés !

Une **lettre du Maire** sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, l'agent recenseur vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui sont indiquées pour vous recenser en ligne.

Recensement de la population 2026

Et c'est important pour notre commune !

Les résultats du recensement permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal et le mode de scrutin.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

A Sergy l'opération sera effectuée par **2 agents de la Poste** et afin de compléter l'équipe, nous **recherchons trois agents recenseurs.** Si vous souhaitez participer à cette mission d'intérêt public, **contactez la mairie** dès maintenant. Des précisions seront apportées courant décembre sur nos différents réseaux.

ET SI ON JOUAIT ?

Dans ce numéro, nous vous proposons notre **mot croisé spécial Sergy** !
Un jeu pour tester vos connaissances sur le village, ses lieux emblématiques, son histoire et sa vie locale.
À vos crayons… et bonne chance aux plus observateurs d'entre vous !

Vertical

1. Ruisseau vulgaire
2. Terrains de jeu avec chalet
3. Salle des fêtes
4. Dessert local
5. Saint patron
6. Habitants

Horizontal

a. Arbre mythique
b. Rivière franco-suisse
c. Festival musical
d. Statue blanche
e. Famille historique
f. Nouveau quartier

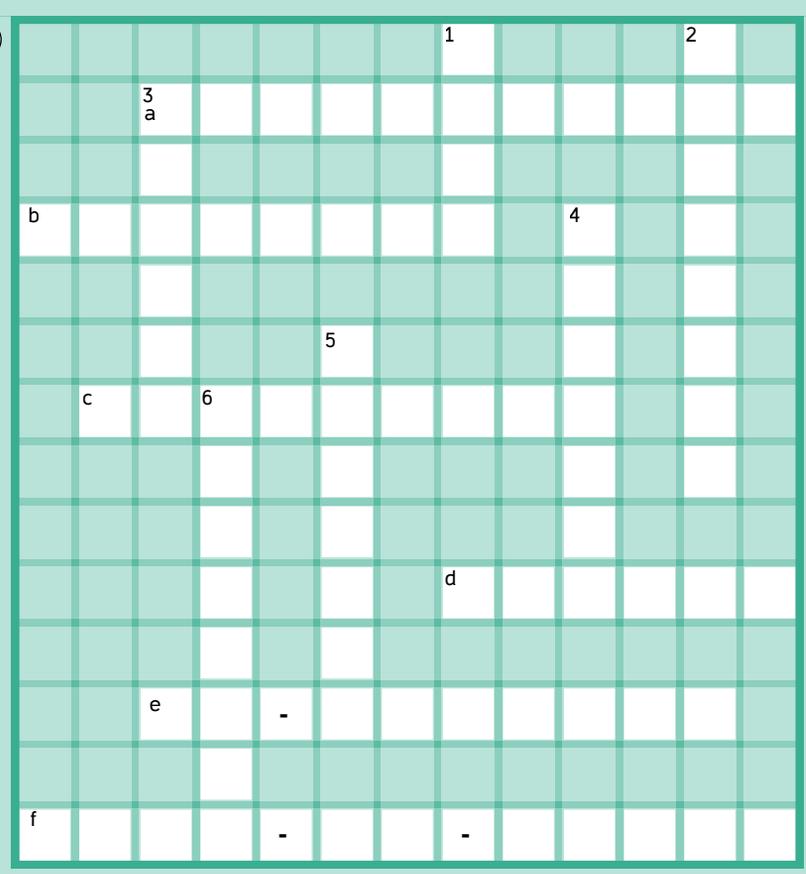

PERSONNEL COMMUNAL

BIENVENUE À MARINE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Marine prend ses fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services après un début de carrière au sein de Pays de Gex Agglo. La commune compte sur ses solides compétences en urbanisme, en droit public… et en sucreries ! Son sens du détail et son caractère bien trempé promettent déjà quelques étincelles — et beaucoup d'efficacité !

BIENVENUE À CÉDRIC, AGENT TECHNIQUE

Après une carrière riche et éclectique dans le Pays de Gex, Cédric rejoint l'équipe technique de la commune. Son expérience et ses compétences en gestion des bâtiments seront de précieux atouts pour poursuivre la modernisation du patrimoine communal. Nul doute qu'il s'intégrera parfaitement à notre équipe jeune, dynamique et pleine d'énergie !

BIENVENUE À MALORIE, AGENT ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION

Forte d'un parcours riche et varié, Malorie reprend le flambeau de la communication et de l'accueil au public. Elle aura pour mission de poursuivre la modernisation de l'image du village — un beau défi qu'elle relève déjà avec enthousiasme. Nous avons hâte de découvrir sa touche personnelle… à commencer par les pages de ce journal !

AU REVOIR ET MERCI À BENJAMIN, AGENT TECHNIQUE

Le départ de Benjamin ne passera pas inaperçu au sein de l'équipe technique ! Ses éclats de voix, ses chansons improvisées et sa "trop grande" énergie laisseront un vide certain parmi ses collègues. La commune le remercie pour son dynamisme et son engagement, et lui souhaite le meilleur pour la suite de son parcours !

AU REVOIR ET MERCI À NABIL, GÉRANT DU CENTRE SPORTIF

Les missions de Nabil se sont déroulées dans un contexte complexe. La commune lui adresse ses remerciements pour le travail accompli et lui souhaite une bonne continuation dans la suite de ses activités.

AU REVOIR ET MERCI À CÉLIANE, AGENT ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION

Céliane a apporté, au cours de sa mission à la mairie de Sergy, sa jeunesse, sa créativité et son énergie à la communication et à l'identité visuelle de la commune. Son enthousiasme a également marqué l'accueil du public. Toute l'équipe municipale lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions à la mairie de Cessy !

AU REVOIR ET MERCI À ANTONELLA, AGENT D'ENTRETIEN

C'est avec une grande tristesse – et un petit pincement au cœur – que nous voyons partir Antonella vers une retraite bien méritée. Sa personnalité rayonnante, son humour et son espièglerie laisseront un grand vide au sein des équipes communales.

Certes, le budget aspirateur s'en remettra sans doute mieux, mais rien ne remplacera sa bonne humeur, son dévouement et son énergie légendaire.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

MARDI 03 JUIN 2025

- Valide le montant de 21 150 € et la répartition proposée au titre des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2025.
- Prend acte et accorde la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables proposées par le comptable public.

Mardi 08 juillet 2025

- Modifie le tableau des effectifs tel que présenté.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention pour régularisation de servitude de passage en tréfonds de canalisation d'eau potable en terrains privés avec la Régie des Eaux Gessiennes.
- Autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à l'acquisition d'une partie de la parcelle C 2574.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis de la société Kompan d'un montant de 82 988.30 € H.T.
- Autorise Mme le Maire à signer un devis de travaux pour l'aménagement d'accessibilité de la Mairie à hauteur de 60 000 € H.T.
- Approuve le contrat cadre de la convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain.
- Autorise les bénévoles de la bibliothèque de Sergy à procéder à un tri des livres selon les modalités présentées.
- Autorise la vente de deux tables de tennis de table au Club de Tennis de Table Gessien pour un montant de 800 € TTC.

Mardi 09 septembre 2025

- Modifie le tableau des effectifs tel que présenté.
- Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2024 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.
- Valide la modification du règlement intérieur des salles municipales telle que présentée.
- Valide la Décision Modificative budgétaire n°3.

Mardi 07 octobre 2025

- Valide l'institution de la déclaration préalable pour les clôtures, de la déclaration préalable pour les ravalements et du permis de démolir de tout ou partie d'une construction.
- Valide la modification du règlement intérieur des salles municipales.
- Valide l'envoi du courrier de réponse à l'association du Festi'Fire.

Mardi 04 novembre 2025

- Autorise Mme le Maire à signer le devis d'aménagement du carrefour chemin de Mussel/avenue du Jura.
- Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 portant sur le lot n°11 – Plâtrerie/isolation du marché de travaux de création de 2 logements communaux.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis de travaux de réfection des menuiseries de la Mairie.
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention ce l'État au titre de la DETR ou de la DSIL pour les travaux de réfection des menuiseries de la Mairie.
- Valide la Décision Modificative budgétaire n°4.
- Autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation entre la Commune et l'Association des jardins familiaux.
- Acte la mise en place du dispositif de pilotage de l'éclairage public.
- Prend acte des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public pour l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

APPLICATION PANNEAUPOCKET

Travaux, événements, infos pratiques… tout arrive directement sur votre téléphone.

Gratuite, anonyme et ultra simple, PanneauPocket vous accompagne au quotidien et vous garde connecté(e) à la commune, où que vous soyez !

Installez-la, activez les notifications… et hop, Sergy tient dans votre poche !

INFOS UTILES

15	17	112	18	114
SAMU	POLICE SECOURS	URGENCE EUROPÉEN	SAPEURS-POMPIERS	URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

VOTRE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : FERMÉ
MARDI : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
MERCREDI : 9H00 - 12H00
JEUDI : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
VENDREDI : 14H00 - 17H00

04 50 42 11 98
mairie@sergy.fr
www.sergy.fr

RÉSEAUX SOCIAUX :

Commune de Sergy

Application PanneauPocket

NUMÉROS UTILES

Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois	04 50 49 65 65
Hôpital de Contamine-sur-Arve	04 50 82 20 00
Hôpital privé Annemasse	04 50 83 43 43
Centre hospitalier Annecy Genevois	04 50 63 63 63
Hôpital Cantonal de Genève	00 41 22 372 33 11
Hôpital de la Tour Meyrin	00 41 22 719 61 11
Maison de retraite de Tougin	04 50 40 38 38
Centre Anti-poison de Lyon	04 72 11 69 11
SOS Animaux Pays de Gex	04 50 41 74 80
Gendarmerie de Thoiry 117 rue des Chenaillettes 01710 THOIRY	04 50 42 12 01 ou le 17
Violences Femmes	3919
STOP à la maltraitance	3977
Allo enfance en danger	119
Pharmacie de garde	3237

ADAPA : AIDER ET ACCOMPAGNER À DOMICILE

L'**ADAPA accompagne au quotidien** les personnes âgées, en situation de handicap ou isolées dans tout le **département de l'Ain**.

Elle propose des **services d'aide à domicile, d'accompagnement personnalisé, de portage de repas, de téléassistance et d'actions de prévention** pour favoriser le bien-être et le maintien à domicile en toute sécurité.

N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin pour vous ou vos proches !

ET SI ON SORTAIT ?

- **Samedi 22 novembre 2025 :** Stage musical, organisé par One Voice Connect
- **Du vendredi 28 au dimanche 30 novembre 2025 :** Exposition artisanale, organisée par le Crêt des Arts
- **Samedi 6 décembre 2025** : la messe de St Nicolas, organisé par le Comité de l'Eglise
- **Dimanche 14 décembre 2025 :** Marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes
- **Jeudi 22 janvier 2026 à 19h00** : Cérémonie des Vœux du Maire
- **Samedi 31 janvier 2026 :** Soirée Sousoupe, organisée par le Sou des Ecoles
- **Samedi 7 mars 2026 :** Stage « 1 jour 1 Chœur », organisé par One Voice Connect
- **Samedi 21 mars 2026 :** Soirée théâtre, organisée par le Crêt des Arts
- **Vendredi 27 mars 2026 :** Carnaval, organisé par le Sou des Ecoles
- **Samedi 25 avril 2026 :** Concert annuel de l'Echo du Crêt de la Neige
- **Dimanche 10 mai 2026 :** Foire de printemps, organisée par le Comité des Fêtes
- **Samedi 20 juin 2026 :** Fête de la musique, organisée par le COS, l'Echo du Crêt de la Neige et One Voice Connect
- **Samedi 27 juin 2026 :** Kermesse de l'école, organisée par le Sou des Ecoles.

Crédit photo : Perspective Photos, G. Fortunes
Comité de rédaction : C. MOINE, M. LOBERT, A. REI, J-C. CLEMENT, C.DELAROUE
Mise en page : M. LOBERT
Impression : COPY PLUS Prévessin-Moëns